Séance du 28 mai 2015

L'An deux mil quinze, le vingt-huit mai, le Conseil Municipal de la Commune de CROTTET, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Daniel PERRUCHE Maire.

Convocation et affichage: 22 mai 2015

<u>Présents</u>: MM PERRUCHE -VERNE - Mme MOREL DA COSTA - M. PÊTRE - Mme LAURENT - M. MANIGAND - Mmes ARTERO- FERNANDEZ - DESPLANCHES - COLLARD - GUILLOMIN MARCHIONNI - LESSELLIER - MM. JANEY - VERDIN - AMET - DURANDIN - HUDELEY -

Excusée: Mme TURCHET (pouvoir à Mme LESSELLIER)

Absent: M. GREUSARD

La séance a été publique

Madame Noreen LESSELLIER a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière réunion a été lu et adopté.

M. le Maire a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

- Compte rendu activités communauté de communes
- Approbation révision avec examen conjoint du PLU
- Délibération modificative n° 01 du budget principal
- Fiscalisation des travaux connexes au remembrement (part restant à la charge de la commune)
- Demande de subvention au conseil général pour travaux connexes au remembrement
- Projet d'aménagement de la route de St Jean (demande de subvention au titre des amendes de police)
- Vente de l'ancien broyeur
- Achat d'une tondeuse
- Documents d'urbanisme
- Courriers divers
- Questions diverses

Compte rendu activités communauté de communes

Compte rendu est donné de la dernière réunion de la commission Jeunesse Sports loisir base de loisirs. Il est également précisé qu'une équipe d'une vingtaine de personnes est à créer pour les jeux intervillages du 26 juillet 2015

Approbation du dossier de la révision avec examen conjoint $N^\circ 1$ du plan local d'urbanisme

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles le projet de révision avec examen conjoint N°1 du PLU a été élaboré, à quelle étape de la procédure il se situe.

Il rappelle que la révision avec examen conjoint N°1 du PLU a été prescrite par délibération du conseil municipal du 19 décembre 2013 afin d'ouvrir à l'urbanisation la zone 2AUx située sur le secteur des Devets qui a toujours été prévue en zone d'activités depuis le POS de 1982. Le dossier de révision avec examen conjoint permettant cette ouverture à l'urbanisation réalisé dans la continuité des études menées par la Communauté de communes du canton de Pont de Veyle qui a en charge la compétence économique a été arrêté par délibération du conseil municipal le 25 septembre 2014.

La commune n'étant pas couverte par un SCOT, l'ouverture à l'urbanisation de cette zone a fait l'objet d'une demande de dérogation auprès du préfet au titre de l'article L122-2-1 du code de l'urbanisme. Dérogation obtenue en date du 26 novembre 2014.

Il rappelle que le dossier a été notifié aux Personnes Publiques Associées pour être examiné lors d'une réunion d'examen conjoint qui s'est tenue le 7 janvier 2015 et qu'il a été soumis à enquête publique du 23 février 2015 au 27 mars 2015.

Il rappelle les conclusions du commissaire enquêteur :

« Considérant que:

- Le choix stratégique de l'emplacement a été bien choisi et bien étudié depuis déjà de nombreuses années et que les terrains agricoles (pâturages) ne représentent que peu d'inconvénients pour la profession,.
- La société immo Mousquetaires a pris en compte une étude environnementale plus complète suite aux observations de la DREAL Rhône Alpes qu'il faudra suivre de près dans les applications,
- La légitimité du projet, le fait qu'objectivement la population était informée de l'élaboration de celui-ci et a eu la possibilité d'y réagir et que l'enquête publique s'est déroulée dans le respect des textes et a permis à chacun de prendre une connaissance complète du projet et d'exprimer son opinion,

J'émets un avis favorable à l'approbation du projet de révision avec examen conjoint du PLU de la commune de Crottet (ain). »

CONSIDERANT que, au vu du compte rendu de la réunion d'examen conjoint, des observations faites lors de l'enquête publique et du rapport du commissaire, il n'est pas nécessaire d'apporter de corrections au dossier tel qu'il a été arrêté.

Le Conseil Municipal,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 29 septembre 2006 qui a approuvé le dossier de PLU

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 19 décembre 2013 prescrivant la révision avec examen conjoint N°1 du PLU actuellement opposable, énonçant les objectifs poursuivis et fixant les modalités de la concertation,

VU la délibération du Conseil Municipal du 25 septembre 2014 arrêtant le projet de révision avec examen conjoint,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire **Entendu** les conclusions du commissaire enquêteur,

CONSIDÉRANT que le projet de révision avec examen conjoint N°1 du PLU tel qu'il est présenté au conseil municipal, et notamment l'additif au rapport de présentation, l'OAP, l'extrait du plan de zonage et l'extrait du règlement, est prêt à être approuvé conformément à l'article L123.10 du code de l'urbanisme,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **approuve** le projet de révision avec examen conjoint N°1 du PLU tel qu'il est annexé à la présente,

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Ain. La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département

Délibération modificative n° 01 du budget principal

Section de fonctionnement

Dépenses

60632 Fournitures de petit équipement - 13 933 € 023 Virement à la section d'investissement + 1 200 € Recettes

722 Immo corporelles - 12 733 €

Total = − 12 733 € en recettes et dépenses de fonctionnement

Section d'investissement

Dépenses

2128 Agencement & aménagements	- 12 733 €
2113 216 Aménagement foncier	555 000 €
21578 -151 Achat divers matériel et mobilier	1 800 €

Recettes

021 Virement de la section de fonctionnement	+ 1 200 €
024 Produits de cessions	+ 600€
1323-216 Aménagement Foncier Subv	+72 421 €
1328-216 Aménagement Foncier Subv	+ 283 079 €
1641-216 Aménagement Foncier Emprunt	+ 199 500 €
Total = + 556 800 € en recettes et dépenses d'i	investissement

Total général = 544 067 € en dépenses et en recettes

Fiscalisation des travaux connexes au remembrement (part restant à la charge de la commune)

M. le Maire rappelle qu'APRR prendra en charge une partie des travaux connexes du remembrement ainsi que le conseil départemental.

Le chiffre exact restant à la charge de la commune sera connu après l'ouverture des plis de l'appel d'offres.

Le financement de cette somme sera assuré suivant deux possibilités

- augmentation de l'impôt foncier non bâti sur toute la commune
- répartition de cette somme sur les propriétaires fonciers bénéficiant du remembrement Le conseil municipal délibérera d'ici la fin de l'année pour arrêter le choix définitif.

Demande de subvention au Conseil Départemental pour les travaux connexes au remembrement.

M. le Maire rappelle la délibération prise le 24 avril 2015 pour l'autoriser à signer une convention avec APRR, ayant pour but de définir la participation de cette dernière au niveau des travaux connexes à réaliser suite au remembrement.

Conformément aux accords conclus lors des réunions de la commission d'aménagement foncier, le Conseil Départemental accepte de financer une partie du surplus des travaux restant à la charge de la commune, selon un pourcentage de 40 ou 50 % selon les natures de travaux.

Après déduction de la participation d'APRR, les travaux restant à charge de la commune s'élèvent à 47 959,10 € H.T. pour les travaux agricoles, hydrauliques et mesures compensatoires et à 83 141,90 € H.T pour les travaux de voirie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Départemental pour financer le surplus de ces travaux restant la charge de la commune pour la somme de 131 101 € H.T.

Aménagement de la route de St Jean (RD 28 c)

Afin de renforcer la sécurité des piétons dans les rues de CROTTET, le conseil municipal souhaite continuer sa politique des années précédentes en inscrivant pour 2016 l'aménagement de la route de Saint Jean (RD 28c) qui relie le coeur du village à partir de l'intersection avec la RD 28 au cimetière de Pont de Veyle..

M. le Maire explique que ce projet peut faire l'objet d'une subvention au titre de la dotation territoriale 2016. Il propose donc l'inscription de ce projet;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Souhaite par 15 voix Pour et 3 voix Contre, la réalisation de cette opération pour l'année 2016 et sollicite la dotation territoriale 2016 pour financer une partie du projet, qui est estimé à environ 142 100,00 € H.T. La partie des travaux qui ne sera pas subventionnée sera autofinancée par la commune.

Vente d'un ancien broyeur

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a un ancien broyeur dans le local communal. Ce matériel n'est plus utilisé par les agents, il n'est pas adapté pour les digues et a de gros problèmes d'embrayage, il a d'ailleurs été remplacé depuis longtemps.

Monsieur Yves BINDA domicilié à NEUVILLE SUR AIN (Ain) Château de la Buche a proposé la somme de 600 € pour son rachat.

M. le Maire demande donc à l'assemblée l'autorisation de vendre ce matériel au prix proposé.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

AUTORISE M. le Maire à vendre l'ancien broyeur à Monsieur Yves BINDA domicilié à NEUVILLE SUR AIN (Ain) Château de la Buche pour la somme de SIX CENTS EUROS.

Achat d'une tondeuse

Valeur estimée d'achat 2 500 Euros TTC maximum. Plusieurs devis ont été demandés. Le Choix s'est fait sur avis des agents communaux et de M. le Maire. Cette tondeuse sera achetée à BRESSE VEYLE pour un prix TTC de 1 695 €.

Documents d'urbanisme

Le conseil municipal prend connaissance des documents d'urbanisme déposés depuis la réunion du 24 avril 2015.

DPU

Néant

PC

Transfert PC00113415D0003 SARL CUMP représentée par M. Manissier Julien – 28 rue du gros chêne – Crottet autorise le transfert à SCI LES DAGAILLERS représentée par Mme Manissier Dominique – 28 rue du gros chêne – Crottet

DP

DP00113415D0009 ZWISLER Jean-Marie, 131 rue des Burtins – Abri de jardin

DP00113415D0010 LOREAU Gérald, 56 rue de Saint Paul – Agrandissement pièce existante 28 m²

Courriers divers

Néant

Questions diverses

Monsieur PONCIN est invité pour présenter son projet annoncé lors de la précédente réunion du conseil municipal

Il a débuté ses recherches en 2009 pour sauvegarder des fichiers visuels.

A ce jour il possède 180 photos sur 5 albums, travaux arrêtés à l'année 1990. Un album et demi est en attente pour des travaux jusqu'en 2015. Ces fichiers contiennent une approche des anciens combattants, des pompiers, de l'urbanisme et du corps enseignant.

Le coût de cette opération est de 2 209,50 € TTC (fonds avancés par La Boite à Images) Ses motivations sont : la préservation de l'histoire de CROTTET.

Reste à définir : La prise en charge des 5 albums (actuellement M. PONCIN) et ses modalités. La commune souhaite-t-elle procéder au rachat de cet investissement ? Ou simplement contribuer financièrement à ce projet par le biais d'une subvention ?

Le conseil municipal après cet exposé se donne le temps de la réflexion et prendra une décision au prochain conseil municipal.

Marche gourmande

La marche gourmande est organisée cette année sur la commune de CROTTET. Une trentaine de personnes est sollicitée pour aider au ravitaillement, buffet, buvette et autres.

Don

Mme Anne-Marie CATHERIN est remerciée pour le don effectué pour CCAS suite à la mise à disposition d'une salle par la commune lors des obsèques de son époux.

SMIDOM

Des grilles tarifaires et une facture fictive vont être reçues par les habitants. Une augmentation considérable est à prévoir pour le traitement des ordures ménagères.

Colombarium

Monsieur VERNE premier adjoint présente plusieurs devis pour l'installation d'un second colombarium.

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close

Délibéré en séance les jour et an susdits. La séance est levée à vingt-deux heures trente-cinq.

PERRUCHE		MOREL DA COSTA	PÊTRE	LAURENT	MANIGAND
ARTERO	FERNANDEZ	VERDIN	GREUSARD	HUDELEY	AMET
			Absent		
LESSELLIER	DESPLANCHES	TURCHET	COLLARD	DURANDIN	GUILLOMIN MARCHIONINI
		Excusée			
JANEY					